Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID: 067-216704825-20230523

La Maire

ARRETE portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Vu

l'arrêté en date du 3 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Alexandre FELTZ, adjoint à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Alexandre FELTZ, adjoint à la Maire, du 10 au 30 juillet 2023 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Owusu TUFUOR, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant de son ressort.

Fait à Strasbourg, le 2 3 MAI 2023

Jeanne BARSEGHIA

Transmis en préfecture le : 2 3 MAI 2023 Publié à compter du : 2 3 MAI 2023

Notifié le : 2 3 MAI 2023

Certifié exécutoire le : 2 3 MAI 2023 (articles L 2131-1 et 2 du Code général

des collectivités territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées





Ville et Eurométropole 1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex - France Téléphone: +33 (0)3 68 98 50 00 Courriel: courrier@strasbourg.eu.

Site internet: www.strasbourg.eu

